



SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU REART, DE SES AFFLUENTS ET DE L'ETANG DE CANET/SAINT-NAZAIRE

3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon – 66 280 SALEILLES
Tél : 04.68.22.18.53

Délibération N° 2022-36

L'an deux mille vingt-deux et le six décembre, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saleilles, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Président.

Etaient présents :

MMES. Maria CABRERA _ Céline DAVESA _ Rosemary DROUILLOT _ Luce FAXULA _ Annie LELAURAIN _ Maya LESNE _ Alexandra MAILLOCHAUD _ Colette ROIG.

MS. Philippe BRETEAU _ Thierry DEL POSO _ Luc DEVEZE _ Robert DIAZ _ Jean-François FABRE _ Denis FERRER _ Marc GIMBERNAT _ Rodolphe LAFFONT _ Jean-André MAGDALOU _ Christophe MANAS _ Théophile MARTINEZ _ Jean-Charles MORICONI _ Georges PUIG _ Louis PUIG _ François RALLO _ Louis SALA.

Etaient absents et excusés :

MMES. Sara TOURNE.

MS. Rémy ATTARD _ Patrick BELLEGARDE _ Modeste BOSQUE _ Gilles CASAS _ Jean-Pierre LEROY _ Patrick MAURAN _ Robert OLIVE _ Jean-François REGNIER _ Jean-Jacques THIBAUT _ Max TIBAC.

Avaient donné procuration :

M. Jean-Pierre LEROY donne procuration à Rodolphe LAFFONT.

M. Robert OLIVE donne procuration à Colette ROIG.

M. Gilles CASAS donne procuration à Jean-Charles MORICONI.

Etaient absents :

MMES. Annie PEZIN _ Nathalie PINEAU _ Christine RODRIGUEZ.

MS. Francis AUSSEIL _ Gérard NOLLEVALLE _ Raymond PLA _ André RADONDY _ Olivier RABAT _ René WALLEZ.

Assistaient également à la séance :

MMES. Morgane BOISRAME – Sandrine BOSSOREIL - Elodie DUSSAUSSOIS - Christelle PLAGNES – Lorie VERGNES.

MS. Baptiste BASNIER - Roland MIVIERE – Jean-Claude TORRENS.

A été élu secrétaire de séance :

M. Rodolphe LAFFONT.

Demande de subvention pour l'acquisition des parcelles et la réalisation des travaux du projet de dynamique latérale sur la commune de TERRATS.

Dossier présenté par : Maya LESNE – Vice-présidente déléguée.

Le comité syndical réuni en séance publique,

Madame la Vice-présidente déléguée rappelle à l'assemblée que le SMBVR porte la démarche de Contrat de bassin versant de l'étang de Canet St-Nazaire dont un des objectifs majeurs est l'amélioration du transit sédimentaire sur l'ensemble du territoire.

Le rétablissement de la dynamique latérale permet de redonner une mobilité au cours d'eau en favorisant des secteurs d'érosion préférentiels permettant ainsi de recréer des atterrissements en rive opposée, selon un travail d'équilibre de déblais/remblais. Une certaine sinuosité peut également être redonnée au cours d'eau.

Initialement trois sites étaient concernés mais, celui de la Galcérane à Fourques a été écarté car les contraintes étaient trop nombreuses sur ce site. De plus, le site du Réart à Villeneuve de la Raho est pour l'instant en attente, puisqu'il s'avère que la DUP du projet du Golf de la commune, englobe la portion du projet de dynamique.

De ce fait, seul le site de Terrats est arrivé au stade Projet et le dossier réglementaire va être déposé à la DDTM.

Pour rappel, les travaux vont consister à reprofiler des concavités et créer des atterrissements avec les déblais, tout en optimisant les déblais/remblais. La section hydraulique reste la même qu'actuellement, mais permettra de conforter des radiers et créer des mouilles, tout en reconstituant un matelas alluvial gravelo-caillouteux au droit du lit d'étiage.

C'est au titre de sa compétence « Contrat de bassin versant de l'étang », que le syndicat mixte du bassin versant du Réart a initié l'action :

B1.1A Restauration de la dynamique latérale de la Canterrane à Terrats ;

La présente demande de subvention concerne l'acquisition des parcelles et la réalisation des travaux sur la commune de Terrats.

Le montant de la subvention n'est pas encore arrêté, les Domaines n'ayant toujours pas donné leur estimatif pour l'acquisition des parcelles concernées par le projet.

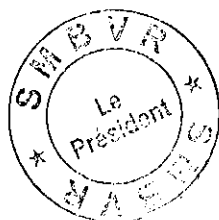
Les travaux sont quant à eux estimés à 257 161 euros H.T., soit 339 452 euros T.T.C.

Le comité syndical, ouï l'exposé de Madame la Vice-présidente déléguée et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions pour mener à bien cette action.
- **DECLARE** que les sommes nécessaires à l'exécution de ce projet seront inscrites au budget primitif 2023 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.

**Pour : 26 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 1 voix**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.**



Le Président

François RALLO